

Pôle 1^{er} degré
Moyens
Ressources Humaines

Dossier suivi par
Sylvie LE GOUADEC
Magali BOREL
Téléphone
04 90 27.76.25 / 21
Fax
04 90 27.76.75
Mél.
ce.p1d-coordination-paie
@ac-aix-marseille.fr

49 rue Thiers
84077 Avignon

Horaires d'ouverture :
8h30 – 12h
13h30 – 16h30

Accès personnes à
mobilité réduite :
26 rue Notre Dame
des 7 douleurs

Avignon, le 6 décembre 2017

Le directeur académique
des services de l'éducation nationale de Vaucluse

à

Mesdames et Messieurs les
enseignants du premier degré

Mesdames et Messieurs les directeurs
d'école maternelle et élémentaire

Mesdames et Messieurs les directeurs
d'établissement spécialisé

Mesdames et Messieurs les directeurs
de SEGPA de collège

S/C de Mesdames et Messieurs les
Inspecteurs de l'Education Nationale,
chargés de circonscription

Objet : Modification du taux de la retenue pour pension civile

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur la publication au journal officiel de la République en date du 19 décembre 2014 du décret n° 2014-1531 du 17 décembre 2014.

L'article 11 de ce décret modifie le taux de la retenue pour pension civile des fonctionnaires de l'Etat qui est porté de 10,29 % à 10,56 % au 1^{er} janvier 2018.

En conséquence, la rémunération nette qui vous sera servie dès le mois de janvier 2018 tiendra compte de ces dispositions.

Pour le Directeur Académique
et par délégation,
La Secrétaire Générale



Carole MORELLE